

On nous a dit avant les élections que ce problème du commerce était urgent: certes, on ne peut le mettre au rancart jusqu'à ce qu'une conférence du Commonwealth soit tenue au cours de l'an prochain pour considérer un ordre du jour qui est encore gardé secret au lieu d'être révélé à la population du Canada. Sur cette question du détournement du commerce, nous, de l'opposition, ne tenterons pas de faire de commentaires et personne ne peut faire de commentaires intelligents avant de savoir ce que propose vraiment le Gouvernement.

A notre avis, la fonction appropriée de l'opposition qui espère et compte retourner au pouvoir est d'être équitable et franche avec le public, de critiquer le Gouvernement vigoureusement, et de formuler des solutions de rechange aux programmes suivis par le Gouvernement, mais non de tenter d'usurper les fonctions du Gouvernement ni d'en assumer la responsabilité.

Ayant raisonnablement l'assurance que l'accomplissement de ses promesses ne sera pas entravé au cours de la présente session du Parlement, du moins par l'opposition officielle, le Gouvernement n'aura pas d'excuse pour ne pas exécuter ce programme.

Dans les circonstances spéciales où la Chambre se trouve, alors qu'aucun parti n'a de majorité, mais que l'on semble disposé à donner au Gouvernement l'occasion de soumettre ses mesures législatives à la Chambre, il ne nous semble pas convenable, à nous de l'opposition officielle, de proposer la traditionnelle motion de défiance.

Une telle motion, me semble-t-il, ne pourrait avoir qu'un ou l'autre des deux effets suivants. Si la motion était adoptée, elle priverait le Gouvernement de la possibilité de chercher à accomplir ses promesses. Si la motion n'était pas adoptée, elle servirait simplement à mettre de l'avant une proposition de rechange, et le début de la présente session ne semble pas être le moment pour cela.

Ayant décidé de ne pas proposer d'amendement nous-mêmes, nous n'estimons pas, en ce moment, devoir appuyer un amendement à l'Adresse proposé dans quelque autre partie de la Chambre.

Nous sommes d'avis que, dans le discours du trône, le Gouvernement a énoncé un programme conçu en termes généraux. Le Gouvernement a sans doute des mesures législatives qui nous apporteront des propositions plus précises et plus concrètes que ce que contient le discours du trône et, à notre avis, l'occasion devrait être offerte au Gouvernement de présenter ces mesures législatives. Si, comme il le semblerait, ces mesures législatives sont d'accord avec les promesses que le gouvernement a faites avant les élections

[Le très hon. M. St-Laurent.]

et dont est résulté la situation qui nous a amenés à présenter notre démission à Son Excellence le Gouverneur général, il y a lieu de fournir au Gouvernement l'occasion de présenter ces mesures législatives et de bien faire voir à la population canadienne qu'il a et a toujours eu l'intention de remplir ces promesses, et que cela peut se faire, selon lui, sans aucune répercussion grave sur l'économie future de la nation canadienne.

Je suis convaincu que, dans toutes les mesures dont il recommandera l'adoption au Parlement, le Gouvernement n'oubliera pas qu'il y va absolument de l'intérêt de chaque Canadien et de toute la nation de maîtriser efficacement l'inflation, afin que l'augmentation des dépenses ne devienne pas inutile à cause de l'augmentation des prix auxquels ces dépenses sont destinées à pourvoir.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est, naturellement, avec quelque hésitation que je prends la parole en ce moment. Le premier ministre a dit (*Exclamations*), — le chef de l'opposition,—il a été si longtemps au pouvoir que tous nous nous demandions qui le premier ferait ce lapsus, et ce fut moi.

Le chef de l'opposition (M. St-Laurent) a déclaré qu'il ne prophétiserait pas que nous garderions longtemps le pouvoir. Eh bien! je me souviens d'une prophétie de janvier 1957, lorsque j'occupais pour la première fois le poste qui est maintenant le sien. Il a alors prophétisé que je l'occuperais durant une longue période. Je suis heureux qu'il n'ait rien prophétisé aujourd'hui, car, en fait, dans les circonstances passées et depuis, sa prophétie ne s'est pas réalisée.

Mais je ne suis pas ici pour récapituler les élections. Je n'aime pas en faire mention, et je ne l'aurais pas fait si le chef de l'opposition n'en avait parlé, car il est contraire à ma nature d'éveiller, en revenant sur certaines questions, des sentiments que je ne veux pas constater chez les honorables membres du parti opposé.

Monsieur l'Orateur, je veux avant tout vous féliciter de votre accession au poste que vous occupez aujourd'hui. Permettez-moi de vous dire que je souhaite vraiment,—et je ne doute pas que mon souhait s'accomplisse,—que dans les jours à venir vous saurez maintenir les grandes traditions de vos fonctions.

Dans les quelques derniers jours, nous avons eu l'occasion de recevoir Sa Majesté, ainsi que l'a d'ailleurs rappelé le chef de l'opposition. En nous quittant aujourd'hui, elle nous a transmis, à nous et au Canada tout entier, un message chaleureux et reconnaissant, en exprimant aussi le vœu qu'elle pourrait bientôt revenir visiter le pays sur lequel elle règne en tant que reine du Canada. Je ne